

Reprise des activités présentielles

Consignes sanitaires générales

Ces consignes générales pourront être complétées, selon vos activités, par des consignes spécifiques complémentaires, propres à chaque service. Pour cela, rapprochez-vous de votre chef.fe de service et/ou de l'assistant.e de prévention de votre unité de travail.





Personnels en activité présentielle

Vous faites partie du personnel d'Avignon Université dont les activités ont été décrites dans le Plan de Reprise des Activités (PRA) présentielles et qui remplit les conditions suivantes :



Votre santé

Vous ne faites pas partie des personnes à risque de développer une forme grave d'infection au COVID-19 (liste définie par le Haut Conseil de la Santé Publique).



Vous & votre entourage

Ni vous, ni votre entourage proche, ne présentez de symptômes évoquant un **COVID-19** (toux, essoufflement, fièvre, éternuement).



CONSEIL

Il est recommandé de prendre votre température le matin à votre domicile avant de partir.



DÈS LES PREMIERS SYMPTÔMES

Si vous présentez des symptômes pendant votre journée de travail, **prévenez votre supérieur hiérarchique et rentrez chez vous immédiatement**. Réalisez une consultation médicale ou téléconsultation sans délai, puis informez l'université des suites données.





Les mesures collectives

Vos horaires de travail

Afin de permettre un échelonnement des arrivées et des départs dans la journée, des **aménagements d'horaires sont recommandés**, en accord avec votre hiérarchie.

Les espaces communs

1

Les **circulations internes** dans les bâtiments sont **organisées** pour vous éviter de toucher des poignées de portes, commandes ou interrupteurs.

2

Les **ascenseurs sont réservés exclusivement aux PMR** (personnes à mobilité réduite) ou aux manutentions de matériel.

3

Les **salles de pause** et les **distributeurs de boissons** ne sont **pas accessibles**.

4

Prenez vos **pauses** en **extérieur** ou dans des **grands halls**.

5

Prenez vos **repas** en **extérieur** ou dans votre **bureau**.



Vos lieux de travail



Les personnes présentes sur site seront recensées quotidiennement. Vous devez vous présenter aux points d'entrée des bâtiments lors de chaque entrée et sortie. Cette opération est nécessaire pour répondre à une **enquête épidémiologique** des services sanitaires départementaux.



Lors de votre première arrivée, un **kit sanitaire** vous sera distribué. Les visiteurs et les prestataires non indispensables ne sont pas admis dans les locaux, sauf exception motivée.



Les lieux de travail partagés (bureaux, ateliers, laboratoires...) doivent être aménagés pour permettre **une distanciation physique** acceptable (4 m² autour de chaque personne). Si besoin, des bureaux peuvent être aménagés dans des salles de cours.



Vos **salles de réunion habituelles** ou de **visioconférence** ne pourront pas toutes accueillir le nombre de personnes autorisé (8 à 10). Utilisez uniquement celles affectées à votre unité ou service, configurées techniquement et sanitaire et signalées par des panneaux.



Si vos locaux le permettent, **ouvrez en grand les fenêtres** pendant 10 à 15 minutes au moins 2 fois par jour.



Les **portes de communication, coupe-feu** et des **bureaux** seront **laissées ouvertes** dès que cela est possible. Celles des lieux sécurisés, des salles où se déroulent des entretiens confidentiels et celles donnant sur la rue resteront fermées.



Nous vous demandons de **désinfecter** ou de **protéger** autant que possible vos **surfaces de travail partagées** (meuble, claviers, téléphones, commandes...) à l'aide du matériel d'hygiène qui vous sera fourni par votre service (désinfectant et film alimentaire).



Pour les locaux qui accueillent exceptionnellement et ponctuellement du public, du matériel supplémentaire sera fourni au personnel : **écrans devant les espaces d'accueil, solution hydroalcoolique** en station murale. Pour plus d'information, se renseigner à l'adresse suivante :

→ cellule-crise@univ-avignon.fr





Les mesures individuelles

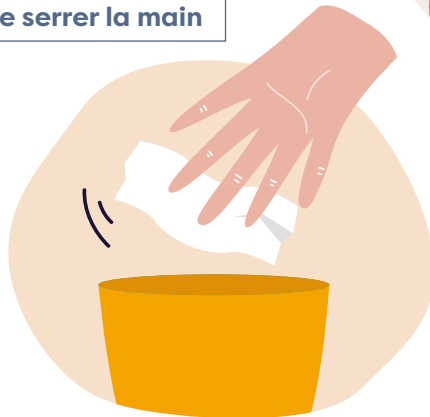
Les gestes barrières



**Saluer sans
se serrer la main**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



Les masques

Quatre masques lavables sont distribués au personnel le premier jour de leur reprise. Ils doivent être renouvelés toutes les 4 heures. Leur lavage doit être réalisé par vos soins. Si vos conditions de travail le nécessitent, d'autres protections respiratoires pourront vous être fournies : masque chirurgical, masque FFP2 ou écran facial.

Comment bien porter son masque ?



Avant de mettre ou enlever un masque, **lavez- vous les mains** avec de l'eau et du **savon** ou appliquez une **solution hydroalcoolique**.



Pour l'enlever :
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Pour le mettre :
1 Tenez le masque par les lanières élastiques.
2 Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Il faut changer le masque :

- Quand vous l'avez porté 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

	LES MASQUES FOURNIS PAR AVIGNON UNIVERSITÉ
<p>Il s'agit de masques non sanitaires, appelés également masques alternatifs ou « grand public ». Ils répondent à la norme AFNOR S76-001 catégorie 1, en filtrant au moins 90% des particules de 3 microns, et sont homologués par la DGA. Ils sont prévus pour des personnes asymptomatiques au contact de personnes asymptomatiques et ne dispensent pas de respecter les gestes barrières. Leur port est obligatoire dès lors que la distance physique d'au moins 1 mètre ne peut être garantie ou s'il y a un doute sur la possibilité de l'organiser et la respecter.</p>	

COMMENT ENTREtenir SON MASQUE ?
<p></p> <p>Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Au moins 30 min à 60°C minimum.</p> <p></p> <p>Utilisez un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.</p>





Hygiène des mains

Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réalisez une friction avec un produit hydroalcoolique :



Après avoir pris
les transports
en commun



Après toute
manipulation
d'un masque



Avant
de manger



Après s'être
mouché, avoir
toussé ou
éternué



Après être allé
aux toilettes

Les 6 étapes du lavage des mains

Le **lavage des mains à l'eau et au savon** doit se faire **pendant 30 secondes** et être suivi d'un séchage avec une serviette propre ou à l'air libre. Pour les produits hydroalcooliques, il est recommandé d'avoir les mains visuellement propres et de respecter les 6 étapes :



Paume
contre
paume



Le dos
des mains



Entre
les doigts



Le dos
des doigts



Les pouces



Le bout
des doigts
& les ongles



LES ACTEURS CLÉS À VOTRE ÉCOUTE

Gestion et organisation du travail

Votre supérieur hiérarchique,
votre directeur d'unité ou de composante.

Prévention des risques professionnels

L'assistant.e ou la conseillère
de prévention.
stephanie.adou@univ-avignon.fr

Cellule d'écoute au travail

Notre psychologue du travail est
à votre disposition. Prenez rendez-vous
au 06 07 96 75 01 ou par mail à
audrey.richard@univ-avignon.fr.

Situation d'urgence liée à la crise

cellule-crise@univ-avignon.fr
04 90 16 26 17

UNIV-AVIGNON/Université/Covid-19

